

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1398

présenté par

M. Gosselin, M. Bazin, Mme Corneloup, Mme Louwagie et M. Rolland

ARTICLE 52**ETAT G - LISTE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE****Mission « Outre-mer »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après l'alinéa 1096, insérer l'alinéa suivant :

"Taux de connexion à l'assainissement collectif à Mayotte"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet indicateur de performance doit permettre de connaître l'état et l'évolution de l'accès au réseau d'assainissement collectif à Mayotte.

Mode de calcul : l'indicateur mesure le taux d'habitations connectées au réseau d'assainissement collectif à Mayotte.

Le numérateur est la somme du nombre d'habitations connectées au réseau d'assainissement collectif à Mayotte l'année N. Le dénominateur est la somme du nombre d'habitations total comptabilisées à Mayotte l'année N.

Données : Insee, ARS et offices de l'eau